

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF :
STAGE D'INSERTION**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 98 30 09 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 15 juin 2007,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : STAGE D'INSERTION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant en situation d'activité professionnelle, de s'insérer dans un des secteurs de l'éducation spécialisée en co-intervention avec des professionnels.

En particulier, cette unité de formation permettra à l'étudiant de développer ses capacités à :

- ◆ questionner et analyser sa pratique ;
- ◆ développer un regard critique sur son action ;
- ◆ situer son intervention et son mandat dans une équipe éducative et/ou pluridisciplinaire en tenant compte du contexte organisationnel.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En référence au profil professionnel du bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif et par la réalisation de travaux :

- ◆ présenter les raisons pour lesquelles il choisit la profession d'éducateur spécialisé ;
- ◆ décrire des contextes dans lesquels s'exerce le travail éducatif ;
- ◆ déterminer ses atouts et ses limites par rapport à la formation et au métier d'éducateur spécialisé ;
- ◆ évoquer son intégration au sein d'un groupe en formation ;
- ◆ signaler les découvertes ou les changements que les rencontres et les confrontations ont apportés ;
- ◆ se situer face à son orientation professionnelle et par rapport à son projet personnel.

En approche conceptuelle,

en respectant les consignes relatives à l'utilisation de la langue française,

- ◆ définir, utiliser et illustrer, les concepts et processus relatifs, à la philosophie à la psychologie, à la sociologie et à la théorie de la communication qui fondent le travail socio-éducatif ;
- ◆ analyser une situation professionnelle en utilisant ces concepts et processus ;
- ◆ réaliser un écrit professionnel et en justifier la pertinence en fonction du contexte et de la finalité.

En approche méthodologique,

en respectant l'usage correct de la langue française :

- ◆ appliquer les principes de base de la relation d'aide et de la communication interpersonnelle dans le cadre de la profession d'éducateur spécialisé ;
- ◆ poser une réflexion sur l'application des concepts de créativité au travail socio-éducatif au travers d'au moins une activité d'animation ou d'expression ;

à partir de situations de travail socio-éducatif,

- ◆ réaliser une description différenciant faits observés, émotions et ressentis ;
- ◆ analyser la(les) situation(s) en mettant en évidence :
 - ◆ la distinction entre faits observés et hypothèses,...
 - ◆ la(les) position(s) professionnelle(s) de l'éducateur spécialisé,
 - ◆ des hypothèses explicatives susceptibles d'éclairer les enjeux des acteurs eu égard au contexte de la situation ;
- ◆ analyser la(les) situation(s) à partir des repères déontologiques et des éléments spécifiques de l'identité professionnelle de l'éducateur ;
- ◆ analyser la(les) situation(s) à partir des éléments théoriques de la communication (influence du contexte, contenus, forme de communication, ...) ;
- ◆ analyser la(les) situation(s) à partir des éléments théoriques relatifs à l'anatomo-physiologie et à l'éducation à la santé.

En « Découverte de la profession »

en référence au profil professionnel de l'éducateur spécialisé, :

- ◆ rédiger un projet personnel qui comporte sa définition personnalisée de l'éducation spécialisée, les différents contextes dans lesquels s'exerce la profession d'éducateur spécialisé et dans lequel il décrit ses atouts et ses limites par rapport au programme de formation proposé .

En stage,

Dans le respect des règles déontologiques et de l'usage correct de la langue française,

- ◆ décrire des situations socio-éducatives en tant qu'éducateur spécialisé ;
- ◆ distinguer les faits observés des interprétations personnelles ;
- ◆ s'interroger sur sa pratique en mettant notamment en évidence la place occupée par les bénéficiaires et la distance professionnelle qu'il a pu établir avec eux ;
- ◆ décrire en quoi ses relations avec l'équipe et les bénéficiaires ont visé à développer des relations constructives ;

- ◆ réaliser une synthèse personnelle du projet pédagogique de l'institution ;
- ◆ identifier les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle (limites et ressources) en tenant compte des spécificités des bénéficiaires.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des UF 983002 U36 D1 «BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO- EDUCATIF : DECOUVERTE DE LA PROFESSION », 983003U36 D1 «BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : APPROCHE CONCEPTUELLE 1», 983004 U36 D1 «BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF: APPROCHE METHODOLOGIQUE 1 », 983005 U36 D1 « BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : STAGE D'IMMERSION » 983002 U36 D1 « BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : DECOUVERTE DE LA PROFESSION » classées dans l'enseignement supérieur pédagogique de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 240 périodes

Code U

Z

3.2. Encadrement du stage :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement du stage : bachelier en éducation spécialisée	PP	O	20

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable :

- ◆ de situer sa fonction éducative dans un contexte organisationnel :
 - identifier les partenaires significatifs de l'environnement de l'organisation ;
 - analyser le projet institutionnel (philosophie, valeurs, histoire, règles de vie collective et individuelle,...) ;
 - au travers de l'organigramme de l'institution, se situer et situer les autres acteurs institutionnels (rôles, fonctions, mandats,...) afin de comparer le mandat prescrit et le mandat exercé ;
 - identifier les référentiels théoriques et méthodologiques institutionnels pour décrire des outils professionnels qui finalisent le projet institutionnel ;
- ◆ de s'insérer dans les actions d'une équipe éducative et/ou pluridisciplinaire :
 - participer à des réunions ;
 - communiquer avec les membres de l'équipe et participer à la circulation de l'information ;

- prendre de manière progressive des responsabilités et négocier la prise en charge de projets ;
 - élaborer son action en lien avec le projet institutionnel en tenant compte des aspects pédagogiques, logistiques et financiers ;
 - décrire et analyser sa participation à l'organisation des actions ou activités (institutionnelles, pédagogiques, sociales, ludiques, ...) adaptées aux objectifs fixés avec les personnes accompagnées et les différents partenaires (famille, institutions, ...) ;
 - identifier et expliciter le sens donné aux activités et tâches quotidiennes en le liant aux objectifs fixés pour et avec les personnes accompagnées ;
- ◆ d'analyser une situation d'accompagnement éducatif vécue :
 - ◆ développer un questionnement éthique relatif au respect des libertés et droits fondamentaux ;
 - ◆ évaluer les compétences et les ressources de la personne ou des personnes accompagnées ;
 - ◆ étayer les demandes et les besoins exprimés notamment par rapport à la dimension affective et sexuelle ;
 - ◆ favoriser des conditions d'intégration sociale ;
 - ◆ associer les personnes pour déterminer des objectifs et des moyens appropriés ;
 - ◆ d'interroger les perspectives et les limites de son intervention éducative :
 - ◆ situer celle-ci au sein d'un réseau et d'une équipe pluridisciplinaire ;
 - ◆ se confronter à la complexité de l'intervention éducative ;
 - ◆ prendre distance par rapport à ses émotions en adoptant une attitude professionnelle notamment face à des situations de conflits au sein de l'équipe ou de l'institution ;
 - ◆ intervenir dans le respect de la déontologie et de l'éthique de la profession ;
 - ◆ ajuster la construction de son identité professionnelle à un processus d'auto-évaluation en terme de compétences professionnelles acquises ou à améliorer ;
 - ◆ reprendre l'impact de ses représentations sur son mode de pensée.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

- ◆ amener l'étudiant à établir des liens entre les contenus de la formation et l'analyse des situations;
- ◆ clarifier avec l'étudiant, l'entreprise ou l'institution, les termes du contrat de stage en fonction des items du programme de l'étudiant ;
- ◆ gérer le suivi des activités de stage et les contacts avec les institutions et les services concernés ;
- ◆ définir la démarche attendue, annoncer les critères et les modalités d'évaluation ;
- ◆ accompagner l'étudiant dans son questionnement et ses analyses de situations ;
- ◆ aider l'étudiant à relater des faits avec clarté et précision ;
- ◆ aider l'étudiant à améliorer sa compréhension du milieu et des relations professionnelles, notamment par la recherche d'informations ;

- ◆ encadrer la pratique de l'étudiant et évaluer ses apprentissages par rapport aux finalités et aux capacités terminales de l'unité de formation.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, *en référence aux contenus de son niveau de formation*, l'étudiant sera capable, *au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits, dans le respect des règles de déontologie et de l'usage correct de la langue française* :

- ◆ d'analyser des situations socio-éducatives,
 - ◆ en élaborant un questionnement qui tient compte de l'environnement, du contexte institutionnel, de l'équipe de travail, des personnes accompagnées et de leur entourage, de sa propre personne ;
 - ◆ en distinguant les faits observés de l'interprétation ;
- ◆ d'analyser sa place, sa relation et son positionnement par rapport aux bénéficiaires et à l'équipe ;
- ◆ d'identifier et d'évaluer les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle (limites et ressources) en tenant compte des spécificités des bénéficiaires.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- ◆ la capacité à développer des attitudes d'ouverture visant l'intégration dans un travail d'équipe,
- ◆ le niveau de qualité du questionnement et de l'analyse ;,
- ◆ le niveau de clarté et de structuration de la présentation de l'expérience vécue,
- ◆ le degré de pertinence des commentaires et la qualité des liens établis avec la formation.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.